

**DELIBERATION PORTANT SUR LES POURSUITES D'ETUDES 2025-2026
POUR LES ETUDIANTS INSCRITS OU AYANT ETE INSCRITS EN PASS OU EN LAS**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 17 DECEMBRE 2024,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'Université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de poursuite d'études en 2025-2026 pour les étudiants inscrits ou ayant été inscrits en PASS ou en LAS telles que présentées en annexe.

Membres en exercice : 44

Votes : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 18 décembre 2024

JE SUIS INSCRIT EN PASS EN 2024 – 2025 A L'UCA

En fin d'année universitaire :

❶ - **J'ai intégré la filière santé de mon choix.** Je m'inscris en 2025-2026 en 2^{ème} année des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie, ou Pharmacie.

❷ - **J'ai validé l'année de PASS en obtenant 60 crédits** (en évaluation initiale ou en seconde chance) **mais je n'ai pas été admis dans la formation de santé de mon choix**

⇒ **je souhaite présenter à nouveau ma candidature à une / ou deux formation(s) de santé :**

Je m'inscris de droit dans la mention de la LAS 2 correspondant à la mineure autre discipline choisie dans le PASS.

Si la mineure autre discipline suivie dans le PASS comporte plusieurs disciplines et donne accès à plusieurs LAS 2, je choisis librement entre les disciplines (voir le tableau ci-joint).

Je ne peux pas accéder à une LAS 2 différente de la mineure autre discipline dans laquelle j'étais inscrit. Si je souhaite pouvoir présenter à nouveau ma candidature dans une LAS 2 différente de la mineure autre discipline dans laquelle j'étais inscrit en PASS, je candidate dans Parcoursup au N1 de la mention de LAS 2 envisagée et si je valide les 60 crédits de N1 de cette mention, je pourrai avoir accès à la LAS 2 de cette mention l'année suivante et tenter ainsi une candidature en deuxième chance.

⇒ **je ne souhaite pas présenter à nouveau ma candidature** à des formations de santé :

Je peux poursuivre de droit en N2 (2^{ème} année de Licence) dans la mention correspondant à la mineure choisie.

Si je souhaite accéder à un N2 différent de la mineure autre discipline dans laquelle j'étais inscrit, je dépose un dossier de demande de Validation d'Etudes Supérieures (VES) qui sera examiné par la commission pédagogique de la licence concernée et je fais, par sécurité, un vœu dans Parcoursup.

⇒ **je souhaite changer d'orientation :** je fais des vœux dans Parcoursup (je ne peux candidater ni sur le PASS, ni sur une LAS 1)

Si je n'ai pas encore fait de vœu dans Parcoursup, et que la phase principale est terminée, je pourrai faire des vœux dans les formations disposant encore de places disponibles lors de la phase complémentaire qui débute en juin.

❸ - **Je n'ai pas validé les 60 crédits de l'année de PASS**, ni en évaluation initiale, ni en seconde chance.

⇒ **je ne peux pas redoubler le PASS**

⇒ si j'ai validé tout ou partie des crédits de la mineure autre discipline du PASS, **je peux m'inscrire directement en N1** (1^{ère} année) de la mention de licence correspondante : les crédits déjà validés de la mineure autre discipline seront transférés.

Si je valide les 60 crédits du N1 en 2025 - 2026, je pourrais avoir accès, si je le souhaite, à la LAS 2 correspondante l'année suivante (2026 - 2027). Je pourrai alors candidater en MMOP pour ma deuxième possibilité d'accès aux études de santé.

⇒ **je souhaite changer d'orientation** : je fais des vœux dans Parcoursup mais je ne peux pas intégrer une LAS 1.

Si j'intègre via Parcoursup un N1 d'une mention de licence qui propose une LAS 2 et si je valide les 60 crédits de N1 de cette mention en 2025 - 2026, je pourrai avoir accès à la LAS 2 de cette mention l'année suivante (en 2026 - 2027) et tenter ainsi une candidature en deuxième chance.

Si je n'ai pas encore fait de vœu dans Parcoursup, et que la phase principale est terminée, je pourrai faire des vœux dans les formations disposant encore de places disponibles lors de la phase complémentaire qui débute en juin.

Tableau des possibilités pour chaque mineure du PASS :

PASS 60 crédits validés	Accès de droit	Précision sur le choix éventuel des parcours
Mineure Biologie	LAS 2 Sciences de la Vie	2 parcours possibles : Biologie Cellulaire et Physiologie ou Nutrition-Pharmacologie
Mineure Chimie	LAS 2 Chimie	
Mineure Mathématiques	LAS 2 Mathématiques	
Mineure Physique / SPI	LAS 2 Physique	
	LAS 2 Sciences pour l'ingénieur	Parcours Physique et Technologie pour le Médical et le Nucléaire
Mineure Informatique	LAS 2 Informatique	
Mineure Droit	LAS 2 Droit	
Mineure Économie-Gestion	LAS 2 Economie	
	LAS 2 Gestion	
Mineure Psychologie	LAS 2 Psychologie	
Mineure Histoire-Lettres-Philosophie	LAS 2 Histoire-Lettres-Philosophie	

JE SUIS INSCRIT EN LAS 1 en 2024-2025 A L'UCA

En fin d'année universitaire :

❶ - **J'ai intégré la filière santé de mon choix.** Je m'inscris en 2025-2026 en 2^{ème} année des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie.

❷ - **J'ai validé l'année de LAS 1 en obtenant 60 crédits** (en évaluation initiale ou en seconde chance) **mais je n'ai pas été admis dans la formation de santé de mon choix.**

⇒ **je souhaite présenter ma candidature à une / ou deux formation(s) de santé** : je m'inscris de droit dans la mention de la LAS 2 correspondant à la mention de ma LAS 1.

Si la LAS 1 suivie est un portail comportant plusieurs disciplines, j'ai accès aux différentes LAS 2 correspondant à ce portail. Dans ce cas, je choisis librement la LAS 2 que je préfère (voir tableau ci-joint)

⇒ **je ne souhaite pas présenter ma candidature à une formation de santé** : je peux poursuivre de droit en N2 dans la mention correspondant à la LAS 1 validée.

Si je souhaite accéder à un N2 différent de la majeure autre discipline dans laquelle j'étais inscrit, je dépose un dossier de demande de Validation d'Etudes Supérieures (VES) qui sera examiné par la commission pédagogique de la licence concernée, et je fais, par sécurité, un vœu dans ParcourSup.

⇒ **je souhaite changer d'orientation** : je fais des vœux dans ParcourSup (je ne peux candidater ni sur le PASS, ni sur une LAS 1).

Si je n'ai pas encore fait de vœu dans ParcourSup, et que la phase principale est terminée, je pourrai faire des vœux dans les formations disposant encore de places disponibles lors de la phase complémentaire qui débute en juin.

❸ - **Je n'ai pas validé les 60 crédits de l'année de LAS 1**, ni en évaluation initiale, ni en seconde chance.

⇒ **je souhaite pouvoir avoir une chance d'intégrer une formation de santé** :

Je peux de droit redoubler dans la mention de N1 correspondante à ma LAS 1 : les crédits déjà validés de la majeure seront automatiquement transférés.

La validation des 60 crédits du N1 (2025 - 2026) me donnera accès, si je le souhaite, à la LAS 2 correspondante l'année suivante (2026 - 2027). Je pourrai alors candidater en MMOP pour l'accès aux études de santé.

Je peux exceptionnellement être admis à redoubler la LAS 1 par la commission de doublement mais sans pouvoir présenter ma candidature aux formations de santé.

Je ne peux pas intégrer une autre LAS 1.

⇒ **je souhaite changer d'orientation** : je fais des vœux dans ParcoursSup :

Si j'intègre via ParcoursSup un N1 d'une mention de licence qui propose une LAS 2 et si je valide les 60 crédits de N1 de cette mention en 2025 - 2026, je pourrai avoir accès à la LAS 2 de cette mention l'année suivante (en 2026 - 2027) et tenter ainsi une candidature pour l'accès aux études de santé.

Si je n'ai pas encore fait de vœu dans ParcoursSup, et que la phase principale est terminée, je pourrai faire des vœux dans les formations disposant encore de places disponibles lors de la phase complémentaire qui débute en juin.

Tableau des possibilités de LAS 2

LAS1 60 crédits validés	Accès de droit	Précision sur le choix éventuel des parcours
LAS 1 Biologie-chimie	LAS 2 Sciences de la Vie	2 parcours possibles : Biologie Cellulaire et Physiologie ou Nutrition-Pharmacologie
	LAS 2 Chimie	
LAS 1 Chimie-Mathématiques	LAS 2 Chimie	
	LAS 2 Mathématiques	
LAS 1 Mathématiques-Physique SPI	LAS 2 Mathématiques	
	LAS 2 Physique	
	LAS 2 Sciences pour l'ingénieur	parcours Physique et Technologie pour le Médical et le Nucléaire
LAS 1 Informatique-mathématiques	LAS 2 Informatique	
	LAS 2 Mathématiques	
LAS 1 Droit	LAS 2 Droit	
LAS 1 Économie-Gestion	LAS 2 Économie	
	LAS 2 Gestion	
LAS 1 Psychologie	LAS 2 Psychologie	
LAS 1 Histoire-Lettres-Philosophie	LAS 2 Histoire-Lettres-Philosophie	

JE SUIS INSCRIT EN LAS 2 en 2024-2025 A L'UCA

En fin d'année universitaire :

❶ - **J'ai intégré la filière santé de mon choix.** Je m'inscris en 2025 – 2026 en 2^{ème} année des études de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie.

❷ - **J'ai validé l'année de LAS 2 en obtenant 60 crédits** (en évaluation initiale ou en seconde chance) **mais je n'ai pas été admis dans la formation de santé de mon choix.**

⇒ **je souhaite présenter ma candidature à une / ou deux formation(s) de santé (rappel : chaque étudiant peut bénéficier de deux chances, voir règles de décompte des chances) :** je m'inscris de droit dans la mention de la LAS 3 correspondant à la mention de ma LAS 2 (voir tableau ci-joint).

Si la LAS 2 suivie est un portail comportant plusieurs disciplines, j'ai accès aux LAS 3 correspondant à ce portail. Dans ce cas, je choisis librement la LAS 3 que je préfère (voir tableau ci-joint). La LAS 3 correspond à un cursus standard de N3 de la mention, sans nouvelle UE de santé. L'inscription en LAS 3 permet d'identifier les étudiants ayant le droit de déposer une candidature.

⇒ **je ne souhaite pas présenter ma candidature à une formation de santé :** je peux poursuivre de droit en N3 dans la mention correspondant à la LAS 2 validée.

❸ - **Je n'ai pas validé les 60 crédits de l'année de LAS 2,** ni en évaluation initiale, ni en seconde chance.

⇒ **je souhaite pouvoir avoir une chance d'intégrer une formation de santé :**

Je peux de droit redoubler dans la mention de N2 correspondante à ma LAS 2 : les crédits déjà validés de la majeure seront automatiquement transférés.

La validation des 60 crédits du N2 (2025 - 2026) me donnera accès, si je le souhaite, à la LAS 3 correspondante l'année suivante (2026 - 2027). Je pourrai alors candidater en MMOP si je n'ai pas utilisé mes deux chances d'accès aux études de santé.

Je peux exceptionnellement être admis à redoubler la LAS 2 par la commission de doublement mais sans pouvoir présenter ma candidature aux formations de santé.

Je ne peux pas intégrer une autre LAS 2.

Tableau des possibilités de LAS 3

LAS 2 60 crédits validés	Accès de droit	Précision sur le choix éventuel des parcours
LAS 2 Sciences de la Vie	LAS 3 Sciences de la Vie	2 parcours possibles : Biologie Cellulaire et Physiologie ou Nutrition-Pharmacologie
LAS 2 Chimie	LAS 3 Chimie	
LAS 2 Mathématiques	LAS 3 Mathématiques	
LAS 2 Physique	LAS 3 Physique	
LAS 2 Sciences pour l'ingénieur	LAS 3 Sciences pour l'ingénieur	parcours Physique et Technologie pour le Médical et le Nucléaire
LAS 2 Informatique	LAS 3 Informatique	
LAS 2 Droit	LAS 3 Droit	
LAS 2 Économie	LAS 3 Économie	
LAS 2 Gestion	LAS 3 Gestion	
LAS 2 Psychologie	LAS 3 Psychologie	
LAS 2 Histoire-Lettres-Philosophie	LAS 3 Lettres	parcours Lettres modernes parcours Lettres classiques
	LAS 3 Histoire	
	LAS 3 Philosophie	

JE SUIS INSCRIT EN N1 EN 2024 – 2025

APRES UNE INSCRIPTION PRECEDENTE EN PASS OU LAS 1 A L'UCA

En fin d'année universitaire :

❶ - **J'ai validé l'année de N1 en obtenant 60 crédits** (en évaluation initiale ou en seconde chance)

⇒ **je souhaite présenter ma candidature à une / ou deux formation(s) de santé :**

Je m'inscris de droit dans la mention de la LAS 2 correspondant au N1 validé en 2024-2025.

Si cette N1 est un portail, elle peut donner accès à plusieurs LAS 2 et je choisis librement entre les disciplines (voir tableau ci-joint).

⇒ **je ne souhaite pas présenter ma candidature** à une ou deux formations de santé :

Je peux poursuivre de droit en N2 (2^{ème} année de Licence) dans les mentions correspondant au N1.

❷ - **Je n'ai pas validé les 60 crédits de l'année de N1**, ni en évaluation initiale, ni en seconde chance.

Rappel de la règle : pour chaque de niveau de Licence, 1 redoublement de droit, les autres étant soumis à l'avis du Jury. L'année de LAS 1 compte comme une année de N1.

Exemples : 2023-2024 : inscription en PASS Psychologie
2024-2025 : inscription en N1 Psychologie
2025-2026 : possibilité de redoubler de droit en N1 Psychologie

2023-2024 : inscription en LAS 1 Psychologie
2024-2025 : inscription en N1 Psychologie
2025-2026 : le redoublement n'est pas de droit, il est soumis à l'avis du Jury

Tableau des possibilités de LAS 2 :

N1 60 crédits validés	Accès de droit	Précision sur le choix éventuel des parcours
Portail Sciences de la Vie - Chimie	LAS 2 Sciences de la Vie	2 parcours possibles : Biologie Cellulaire et Physiologie ou Nutrition-Pharmacologie
	LAS 2 Chimie	
Portail Sciences de la Vie - Géologie	LAS 2 Sciences de la Vie	2 parcours possibles : Biologie Cellulaire et Physiologie ou Nutrition-Pharmacologie
Portail Chimie - Mathématiques	LAS 2 Chimie	
	LAS 2 Mathématiques	
Portail Géologie - Chimie	LAS 2 Chimie	
Portail Informatique - Mathématiques	LAS 2 Informatique	
	LAS 2 Mathématiques	
Portail Mathématiques - Physique-SPI	LAS 2 Mathématiques	
	LAS 2 Physique	
	LAS 2 Sciences pour l'ingénieur	Parcours Physique et Technologie pour le Médical et le Nucléaire
Portail Mathématiques - Sciences de la Vie	LAS 2 Mathématiques	
	LAS 2 Sciences de la Vie	2 parcours possibles : Biologie Cellulaire et Physiologie ou Nutrition-Pharmacologie
Portail Physique SPI - Chimie	LAS 2 Chimie	
	LAS 2 Physique	
	LAS 2 Sciences pour l'ingénieur	Parcours Physique et Technologie pour le Médical et le Nucléaire
N1 Droit	LAS 2 Droit	
N1 Économie	LAS 2 Economie	
N1 Gestion	LAS 2 Gestion	
N1 Psychologie	LAS 2 Psychologie	
Portail Histoire-Lettres-Philosophie	LAS 2 Histoire-Lettres-Philosophie	

JE SUIS INSCRIT EN N1 EN 2024 – 2025

APRES UNE INSCRIPTION PRECEDENTE EN PASS OU LAS 1 HORS UCA

En fin d'année universitaire :

J'ai validé l'année de N1 en obtenant 60 crédits (en évaluation initiale ou en seconde chance) et je souhaite présenter ma candidature à une / ou deux formation(s) de santé en m'inscrivant dans une LAS 2 proposées par l'UCA et correspondant aux niveaux 1 validés :

⇒ L'accès à une LAS 2 n'est pas de droit.

⇒ Il est nécessaire de **déposer un dossier de demande** qui sera examiné par une commission qui statuera. Le dossier devra être déposé pour le 27 juin 2025. Le dossier sera constitué a minima de toutes les pièces justifiant de l'intégralité du parcours post bac ainsi qu'un justificatif du décompte des chances (fourni par les établissements précédents).

⇒ La Commission étudiera les dossiers et statuera **selon les places disponibles et la cohérence du parcours, dans le cadre de l'offre LAS 2 de l'UCA.**